

# RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

## 5.4 Bois et forêt relevant du régime forestier



**PLU arrêté le : 31 mars 2026**

**PLU approuvé le :**

**Alpicité**  
Urbanisme, Paysage,  
Environnement

SARL Alpicité, Av. de La Clapière –  
01 Rés. La Croisée des Chemins  
05 200 EMBRUN - Tél : 04.92.46.51.80  
[contact@alpicite.fr](mailto:contact@alpicite.fr) - [www.alpicite.fr](http://www.alpicite.fr)

République française

DEPARTEMENT de la DROME

## DELIBERATION

**OBJET : AMENAGEMENT FORET COMMUNALE SAINT RESTITUT  
DE\_2019\_001**

N° :

### Séance du mardi 29 janvier 2019

Date de la convocation: 22/01/2019

*L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf janvier l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Yves  
ARMAND,*

#### Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 14

#### **L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf janvier**

Le conseil municipal de la commune de SAINT RESTITUT (Drôme).  
S'est réuni en session ORDINAIRE, à la Mairie sous la présidence de Monsieur  
Yves ARMAND.

Date de la convocation : 22 janvier 2019

PRESENTS : Yves ARMAND, Christine FOROT, Nadia VERDON, William  
AUGUSTE, Franck THEOLAS, Hélène CHARANCON, Sandrine MEARY, Christian  
BOURRETTE, Bernard DUBOIS, Pierre SOLIER

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE : Franck RUSSO

REPRESENTE : Thierry BUSIN par Christine FOROT, Isabelle MEJEAN par  
Nadia VERDON, Nadia GALIANA par Yves ARMAND, Martine DENISE par  
Christian BOURRETTE

SECRETAIRE DE SEANCE : Sandrine MEARY

Monsieur le maire indique que le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale de SAINT RESTITUT, établi par l'Office National gdes Forêts pour la période 2018-2037, en vertu des dispositions des articles L 212.1 et L 212.2 du Code Forestier.

Elle présente ce projet qui comprend :

- l'analyse de l'état de la forêt
- les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- un programme d'actions où sont définies les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement, est arrêtée à 27ha 96a 83ca conformément à la liste des parcelles annexées au document d'aménagement.

Le conseil municipal après discussion et vote à l'unanimité :

.APPROUVE le projet d'aménagement de la forêt communale de SAINT RESTITUT, et le programme d'actions associé.

Le maire : Y. ARMAND



Valence

Date de réception de l'AR: 30/01/2019  
026 212603260-20190129-DE 2019\_001-DE



Triboulot Jean-Marie / ONF

## AMÉNAGEMENT FORESTIER

# AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE SAINT-RESTITUT

2018 - 2037

Département (s) : 26 - Drôme

Surface retenue pour la gestion : 28,23 ha

Altitudes extrêmes : 75 m - 230 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Rhône-Alpes



# NOTE DE PRESENTATION

## AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE SAINT-RESTITUT

### 2018 - 2037

#### **Le contexte :**

La forêt communale de Saint Restitut est une forêt qui relève du régime forestier depuis le 6 octobre 2016. Découpée en trois cantons, elle se compose essentiellement de taillis de chênes vert, de futaie de pin maritime et de pin d'Alep. Elle se situe sur un plateau calcaire de relief karstique dans la région naturelle du Tricastin, à proximité immédiate de la vallée du Rhône. Un seul canton de la forêt est bien desservi, les autres ont une desserte forestière défavorable. Un parcellaire simplifié, composé de 3 parcelles numérotées 1, 2 et 3, a été créé.

#### **Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :**

La forêt présente des enjeux faibles ou sans objet de production, des enjeux ordinaires de fonction écologique, reconnus de fonction sociale sur 23 ha et faibles de protection. L'impact de la faune est peu sensible sur la végétation. Le droit de chasse est cédé gratuitement à l'ACCA.

#### **Bilan de l'application de l'aménagement précédent :**

La forêt communale de Saint Restitut, qui relève du régime forestier depuis le 6 octobre 2016, n'a jamais été aménagée. La parcelle 3 a fait l'objet d'une coupe d'amélioration assez forte dans le pin maritime autour de 2010.

#### **Principaux objectifs de l'aménagement forestier :**

L'objectif principal est la production de bois.

Mais la zone en sylviculture n'est définie que sur 5,56 ha. Le reste de la forêt est en effet considéré hors sylviculture. La parcelle 1 est inaccessible et toute création de desserte induirait un impact paysager fort pour un faible volume mobilisable. Dans la parcelle 2, l'extraction des pins maritimes en faveur du chêne vert présent pourrait être envisagée mais la mauvaise desserte, les difficultés de stockage et la proximité immédiate d'un lotissement sont autant d'obstacles à cette opération.

Les hypothèses de réchauffement climatique, les potentialités forestières médiocres à moyennes incitent également à privilégier une sylviculture extensive.

#### **Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :**

##### ***pour les coupes :***

- le passage en coupe de futaie de pin maritime (régénération) sur 5,56 ha (parcelle 3)

##### ***pour les travaux :***

- les limites périmétrales seront créées, en priorité dans les parcelles 1 et 2
- il conviendra également de prendre en compte les risques potentiels des arbres surplombant les sentiers de randonnée de pays sillonnant les parcelles 1 et 2, en coupant ceux qui présentent un danger potentiel pour les usagers

#### **Bilan prévisionnel :**

La mise en œuvre de ce programme d'actions pourrait permettre de récolter 1 600 m<sup>3</sup> de futaie de pin maritime en deux passages.

Compte tenu de ces recettes, le bilan financier prévisionnel est bénéficiaire mais les dépenses ont été limitées au strict minimum (création du périmètre).



# 1. ETAT DES LIEUX - BILAN

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	<b>AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE SAINT-RESTITUT</b>
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation	26 - Drôme
Communes de situation	Saint-Restitut
N° ONF de la région nationale IFN de référence	943- Tricastin
Schéma régional d'aménagement de référence	Rhône-Alpes

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2018	2037

Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Toute la forêt	F58283Q	27 ha, 96a 83ca			

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	27 ha, 96a 83ca
Surface retenue pour la gestion	28,23 ha
Surface boisée en début d'aménagement	22,80 ha
Surface en sylviculture de production	5,56 ha

**COMMENTAIRES** : la surface en gestion est la surface précise calculée par le S.I.G. à partir du plan de base de la forêt. L'écart avec la surface cadastrale est de 0,9%.  
 La surface boisée est occupée par des arbres capables d'atteindre à maturité une hauteur supérieure à 5 m et un couvert arboré de plus de 10%.  
 La surface en sylviculture de production représente la surface pour laquelle une intervention sylvicole liée à la récolte de bois (y compris des opérations de renouvellement) est jugée possible à court, moyen ou long terme.

## 1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 23 ha	faible 5 ha	moyen	fort	28 ha
Fonction écologique		ordinaire 28 ha	reconnu	fort	28 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 5 ha	reconnu 23 ha	fort	28 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet	faible 28 ha	moyen	fort	28 ha

**Commentaires :** l'enjeu de production est un enjeu faible ou sans objet (hors sylviculture) sur la totalité de la forêt. L'enjeu de fonction écologique est ordinaire sur toute de la forêt (pas de ZNIEFF de type 1 ni de site Natura 2000). L'enjeu de fonction sociale est reconnu sur une grande partie de la forêt (sensibilité paysagère des parcelles 1 et 2). L'enjeu de protection contre les risques naturels est considéré comme faible sur l'ensemble de la forêt. Voir en annexe les cartes des enjeux.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
---------------------	-------------------	-------------------

Aucun statut réglementaire n'est répertorié : Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage...

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
--	-------------------	-------------------

Il n'existe pas de zonage du territoire pouvant orienter les décisions : Parc régional, Charte Forestière de territoire, ZNIEFF, Natura 2000, plans de prévention...

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Incendies	28 ha

**Conséquences sur l'aménagement :** dans le schéma DFCI de la vallée du Rhône, la forêt est incluse dans le massif forestier « Sud-Est Montélimar » identifié n°3.7 (Conseil Général, 1996). La forêt est située dans une zone avec une végétation à caractère méditerranéen marqué et soumise à une sécheresse estivale pouvant être accentuée par un vent du Nord violent (mistral). Les risques d'incendie sont donc assez élevés, en particulier en période estivale et au début du printemps. A noter que la parcelle 2 est située à proximité immédiate d'un lotissement ; de ce fait, il est indispensable que les obligations légales de débroussaillage soient strictement appliquées et entretenues dans le temps (débroussaillage réglementaire sur 50 m en zone naturelle).

Éléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	23 ha
Importance sociale ou économique de la chasse	28 ha

**Conséquences sur l'aménagement** : les parcelles 1 et 2 sont mal ou pas desservies. Toute création de desserte dans la parcelle 1 induirait un impact paysager fort pour un faible volume mobilisable. Concernant la parcelle 2, à la mauvaise desserte s'ajoutent les difficultés de stockage et la proximité immédiate d'un lotissement, autant d'obstacles à une opération de mobilisation de bois (extraction des pins maritimes). Le droit de chasse est cédé gratuitement à l'ACCA locale.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
--	-------------------

Il n'existe pas d'élément recensé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête...

### 1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	75 m	230 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
C1	Chênaie verte, à faibles potentialités	28,23 ha	100%
TOTAL		28,23 ha	

**Commentaires** : le guide des unités stationnelles de référence est le guide simplifié de typologie des stations forestières du Diois et des Baronnies drômoises.

Potentialités de production faibles pour cette unique station, pas de carte.

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
Libellé	
Chêne pubescent	5%
Chêne vert	33%
Pin maritime	45%
Pin d'alep	17%
TOTAL	100%

**Commentaires** : le chêne vert et le pin maritime dominent largement sur la forêt.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface	% surface de gestion
TCHV_60-90	1/ Taillis de chêne vert 60-90 ans	5,88 ha	21%
TAF_60-90	2/ Taillis mélangé de chêne vert et pubescent 60-90 ans	0,15 ha	1%
FA.R_20-40	3/ Futaie de pin d'Alep 20-40 ans	3,06 ha	11%
FA.R_40-60	4/ Futaie de pin d'Alep 40-60 ans	3,97 ha	14%
FP.M_40-60	5/ Futaie de pin maritime 40-60 ans	9,74 ha	35%
NB	6/ Espaces non boisés	5,43 ha	19%
TOTAL		28,23 ha	

**Commentaires** : voir pour plus de détails la description des types de peuplements et leur répartition par parcelle en annexe, ainsi que la carte des peuplements.

## 2. PROPOSITIONS DE GESTION

### 2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

### 2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	5,56 ha	
Hors sylviculture de production	22,67 ha	
<b>TOTAL</b>	28,23 ha	

**COMMENTAIRES** : seule la parcelle 3 est en sylviculture ; voir carte d'aménagement en annexe

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Pin maritime	chêne vert en mélange	5,56 ha	100,0%	60	35
<b>TOTAL</b>		5,56 ha			

**COMMENTAIRES** : le chêne vert sera présent essentiellement en sous-étage

### 2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue pour la futaie	0,00 ha
Surface effectivement régénérée	0,00 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0,00 ha

Nouvel aménagement	
<b>Traitements avec renouvellement suivi en surface</b>	<b>5,56 ha</b>
Surface d'équilibre (Se)	1,85 ha
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	5,56 ha
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)	5,56 ha
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)	5,56 ha
Surface à ouvrir (So)	5,56 ha
Surface à terminer (St)	5,56 ha
<b>Traitements en Taillis ou TSF</b>	<b>0,00 ha</b>
<b>Traitements avec renouvellement non suivi en surface</b>	<b>0,00 ha</b>

## 2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement

Classement Groupe		Par-celle _UG	Division	Surface totale	Surface en sylviculture (ha)				Surface hors sylviculture (ha)		Rotation	Surface à ouvrir en régé.(ha)	Surf. à terminer en régé.(ha)	Surf. à améliorer (grpe PAR)	Surf. par groupe en ha
Libellé	Code				totale (a+b)	accessible (y/c condit. nel) (a)	Dont à passer en coupe	sans projet d'accès (b)	totale	boisée					
régénération	REG	3		5,56	5,56	5,56	11,12		0,00	0,00	15	5,56 ha	5,56 ha		5,56
évolution naturelle	HSN	1		13,17	0,00	0,00	0,00		13,17	13,17					
évolution naturelle	HSN	2		9,50	0,00	0,00	0,00		9,50	9,50					22,67
<b>Totaux</b>				28,23	5,56	5,56	11,12	0,00	22,67	22,67		5,56	5,56	0,00	55,34

## 2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe		Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de coupe	Type de peuplement	coupe conditionnelle	Observations	Volume total
	P <sup>no</sup> -UG	Partie d'UG								
2020	3		régénération	5,56 ha	5,56 ha	Régénération	futaie régulière pin maritime Bois Moyen peuplement à décapitaliser			800 m <sup>3</sup>
2035	3		régénération	5,56 ha	5,56 ha	Régénération	futaie régulière pin maritime Bois Moyen peuplement à décapitaliser			800 m <sup>3</sup>

Prescriptions spéciales à mettre en œuvre		
motif	localisation	prescriptions
Coupes de régénération	Parcelle 3	Coupe d'ensemencement au premier passage visant à ouvrir le peuplement en récoltant une tige sur deux ; coupe définitive au second passage si la régénération naturelle est suffisamment installée (au moins 1 000 tiges/ha de semis de 50 cm à 3 m de hauteur)

Indicateur de suivi	toutes coupes	coupes non conditionnelles
surface terrière totale à récolter durant l'aménagement		
volume bois fort total à récolter durant l'aménagement	1 600 m <sup>3</sup>	1 600 m <sup>3</sup>

## 2.5 Programme d'actions : travaux

Travaux sylvicoles						
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
	Néant					
<b>Total</b>					0 €	
<b>soit annuellement</b>					0 €/an	

\* I = Investissement ou E = Entretien

**COMMENTAIRES** : Pas de travaux sylvicoles prévus pendant cet aménagement ; les travaux éventuels de coupes des arbres potentiellement dangereux en bordure des sentiers n'ont pas été chiffrés ici, ils feront l'objet d'une surveillance régulière et pourront être exploités si besoin en régie communale

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q <sup>té</sup>	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Néant					
<b>Total</b>				0 €	
<b>soit annuellement</b>				0 €/an	

\* I = Investissement ou E = Entretien

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Ouverture du périmètre	Parcelles 1 et 2p	2 km	Un passage tous les 10 ans en moyenne	3 000 €	I
<b>Total</b>				3 000 €	
<b>soit annuellement</b>				150 €/an	

\* I = Investissement ou E = Entretien

**COMMENTAIRES** : Longueur totale du périmètre : 6,8 km ; les travaux de création du périmètre se feront en priorité dans les parcelles 1 (parties Nord et Ouest) et 2 (parcelles cadastrales G25, G26 et G41)

## 2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

**Commentaires :** mesures découlant des règles de gestion courante de l'ONF. Les arbres-habitats existants (morts, à cavité, à fente...) sont favorables à de nombreuses espèces (cf. § 1.2 - fonction écologique). Ils seront systématiquement conservés.

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

### 3. RECAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI

Production biologique estimée	
en m <sup>3</sup> /ha/an sur surface sylviculture	2,0 m <sup>3</sup> /ha/an
soit sur l'ensemble en sylviculture	11 m <sup>3</sup> /an

Bilan annuel des récoltes	prévisible	passé*	conditionnel
Feuillus ( f )		0 m <sup>3</sup> /an	
Résineux ( r )	74 m <sup>3</sup> /an	0 m <sup>3</sup> /an	
Total tiges ( 1 = f + r )	74 m <sup>3</sup> /an	0 m <sup>3</sup> /an	0 m <sup>3</sup> /an
Taillis, houppiers ( 2 )	6 m <sup>3</sup> /an	0 m <sup>3</sup> /an	
<b>Total bois fort ( 1 + 2 )</b>	<b>80 m<sup>3</sup>/an</b>	<b>0 m<sup>3</sup>/an</b>	<b>0 m<sup>3</sup>/an</b>
dont % de produits accidentels			
soit en m <sup>3</sup> /ha/an sur la surface totale retenue :	2,8 m <sup>3</sup> /ha/an	0,0 m <sup>3</sup> /ha/an	0,0 m <sup>3</sup> /ha/an
soit en m <sup>3</sup> /ha/an sur surf. en sylviculture de production :	14,4 m <sup>3</sup> /ha/an	0,0 m <sup>3</sup> /ha/an	0,0 m <sup>3</sup> /ha/an
Volume annuel des affouages possibles			

Répartition des volumes par type de coupe	prévisible	passé*	conditionnel
Régénération			
Amélioration			
Autres (dont irrégulier)	80 m <sup>3</sup> /an	0 m <sup>3</sup> /an	0 m <sup>3</sup> /an

Bilan financier annuel en euros de l'année	prévisible	passé*	conditionnel
Recettes bois ( <i>frais d'exploitation des bois façonnés déduits</i> )	1 100 €	0 €	
Recettes chasse			
Autres recettes			
<i>Subventions et aides possibles</i>			
Dépenses travaux sylvicoles		0 €	
Dépenses travaux infrastructure			
Dépenses travaux non sylvicoles	150 €		
Frais de garderie (forêts de collectivités)	110 €		0 €
Contribution à l'ha (Forêts des collectivités)	56 €	6 €	
<b>Bilan annuel</b>	<b>784 €</b>	<b>-6 €</b>	<b>0 €</b>
soit en €/ha/an sur surface retenue pour la gestion	28 €	0 €	0 €
soit en €/ha/an sur surf. en sylviculture de production	141 €	-1 €	0 €

\* Période du bilan passé : néant

Consultations et obligations réglementaires	date
Délibération de la (des) collectivité(s) propriétaire(s)	

ETUDE REALISEE PAR :

**Direction de l'étude et rédaction :** Bernard Deguilhen

**Etude de terrain et inventaires :** Didier Esteller

**Cartographie :** Stéphane Buffat

**Rédigé le** 03/07/2018  
par **Le chef de projet aménagement**  
**Signé :** DEGUILHEN Bernard



**Vérfié le** 25/07/2018  
par **Le responsable Forêt de l'agence**  
**Signé :** LE-JEAN Yves



**Proposé le** 03/09/2018  
par **Le directeur d'agence**  
**Signé :** FONTON Alain



## **ANNEXES**

- Parcelles cadastrales relevant du régime forestier
- Description succincte des peuplements forestiers
- Répartition des types de peuplements par parcelle

## **CARTES**

- Situation
- Enjeu de production
- Enjeu de fonction sociale
- Peuplements
- Aménagement

## ANNEXE -

## Parcelles cadastrales relevant du régime forestier

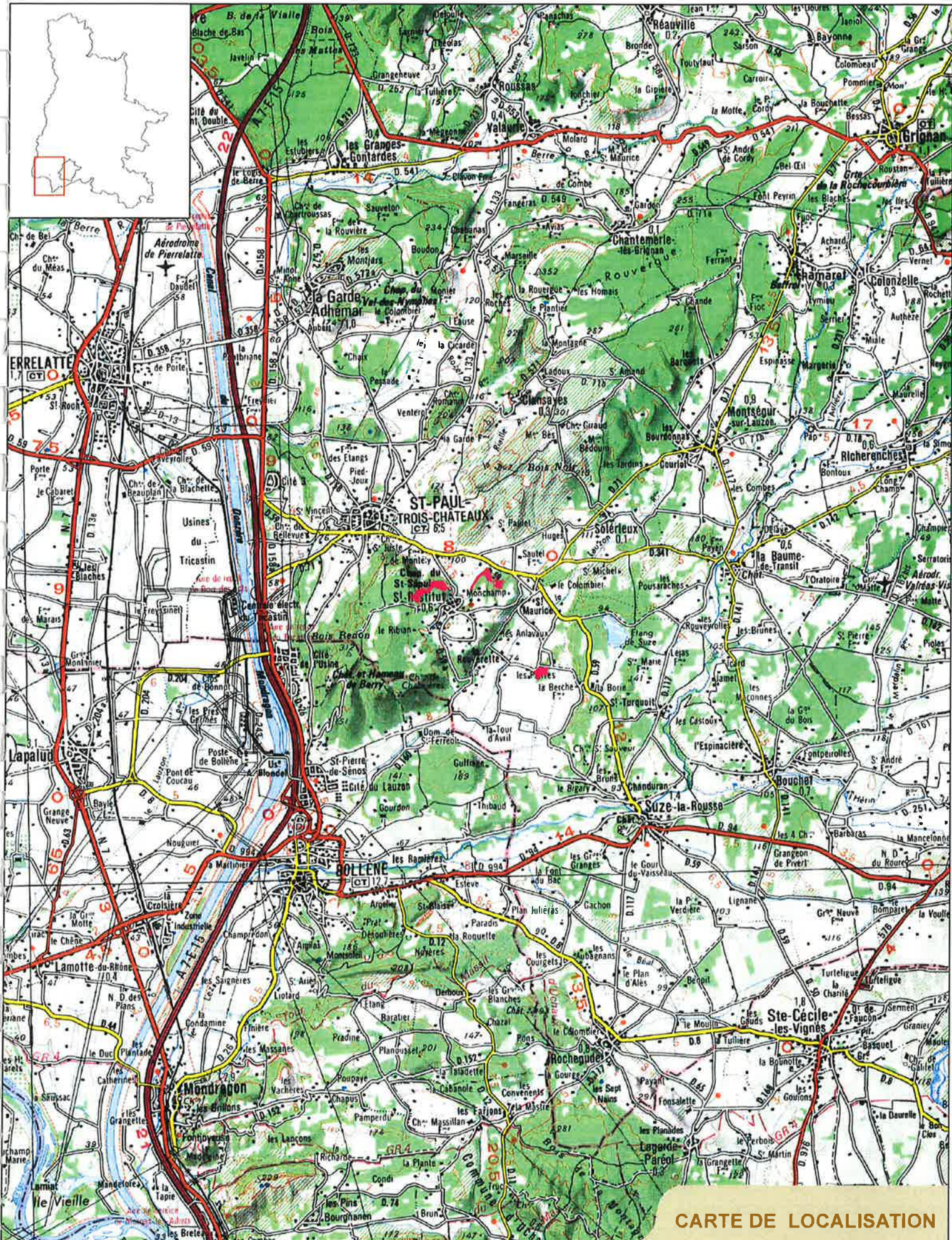
Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)	Observations
			Total =>	27 ha, 96a 83ca	27 ha, 96a 83ca	
Saint-Restitut	F	23	LES ARCHIVAUX	0 ha, 05a 80ca	0 ha, 05a 80ca	
Saint-Restitut	F	36	COSTOSSEBAS	0 ha, 14a 00ca	0 ha, 14a 00ca	
Saint-Restitut	F	663	COSTOSSEBAS	12 ha, 67a 84ca	12 ha, 67a 84ca	
Saint-Restitut	G	20	LES CROZES	0 ha, 24a 40ca	0 ha, 24a 40ca	
Saint-Restitut	G	25	LES CROZES	0 ha, 13a 60ca	0 ha, 13a 60ca	
Saint-Restitut	G	26	LES CROZES	0 ha, 15a 60ca	0 ha, 15a 60ca	
Saint-Restitut	G	41	LES CROZES	2 ha, 70a 78ca	2 ha, 70a 78ca	
Saint-Restitut	G	117	MOUSTALAS	0 ha, 23a 00ca	0 ha, 23a 00ca	
Saint-Restitut	G	118	MOUSTALAS	0 ha, 05a 85ca	0 ha, 05a 85ca	
Saint-Restitut	G	384	LES TRAVERS	5 ha, 87a 00ca	5 ha, 87a 00ca	
Saint-Restitut	X	260	LA PALUD DES PIERRES	5 ha, 68a 96ca	5 ha, 68a 96ca	

**ANNEXE : DESCRIPTION DES TYPES DE PEUPEMENTS**

N° et TYPE DE PEUPEMENTS	ESSENCES EN 1/10	VOLUME (M3/ha)	HAUTEUR (m)	OBSERVATIONS
1/ Taillis de chêne vert 60-90 ans	Chêne vert 8 Chêne pubescent 2 Feuillus divers qq	30-80	6-8	Diamètre moyen de 10 à 15 cm, nombre de tiges de 500 à 2 000, nombreuses trouées constituées de garrigues
2/ Taillis mélangé de chêne vert et pubescent 60-90 ans	Chêne pubescent 4 Chêne vert 4 Pin d'Alep 2 Feuillus divers qq	70	8	Diamètre moyen de 15 cm, nombreuses trouées constituées de garrigues
3/ Futaie de pin d'Alep 20-40 ans	Pin d'Alep 5 Pin maritime 2 Chêne vert 3	30 pour PA	6-10	Diamètre moyen de 15 à 25 cm, nombreuses trouées constituées de garrigues
4/ Futaie de pin d'Alep 40-60 ans	Pin d'Alep 6 Chêne vert 4	30-100	10-14	Diamètre moyen de 25 à 30 cm, nombreuses trouées constituées de garrigues, aspect sanitaire de médiocre à mauvais par endroits
5/ Futaie de pin maritime 40-60 ans	Pin maritime 10 Feuillus divers qq	200-300	15-19	Surface terrière de 20 à 30 m <sup>2</sup> , nombre de tiges de 400 à 1 000, diamètre moyen de 35 à 40 cm, quelques trouées constituées de garrigues
6/ Espaces non boisés	/	/	/	Rochers et garrigues

**ANNEXE : REPARTITION DES TYPES DE PEUPEMENTS PAR PARCELLE**

<b>TYPES DE PEUPEMENTS</b>							
<b>Parcelle</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>Total</b>
<b>1</b>	5,88			1,33	1,96	4,00	13,17
<b>2</b>		0,15	3,06	2,64	2,22	1,43	9,50
<b>3</b>					5,56		5,56
<b>Total</b>	<b>5,88</b>	<b>0,15</b>	<b>3,06</b>	<b>3,97</b>	<b>9,74</b>	<b>5,43</b>	<b>28,23</b>



**CARTE DE LOCALISATION**

**FORÊT COMMUNALE DE SAINT-RESTITUT**

Surface : 20,23 ha



0 1 000 2 000 m

Echelle 1:100 000

**LÉGENDE**



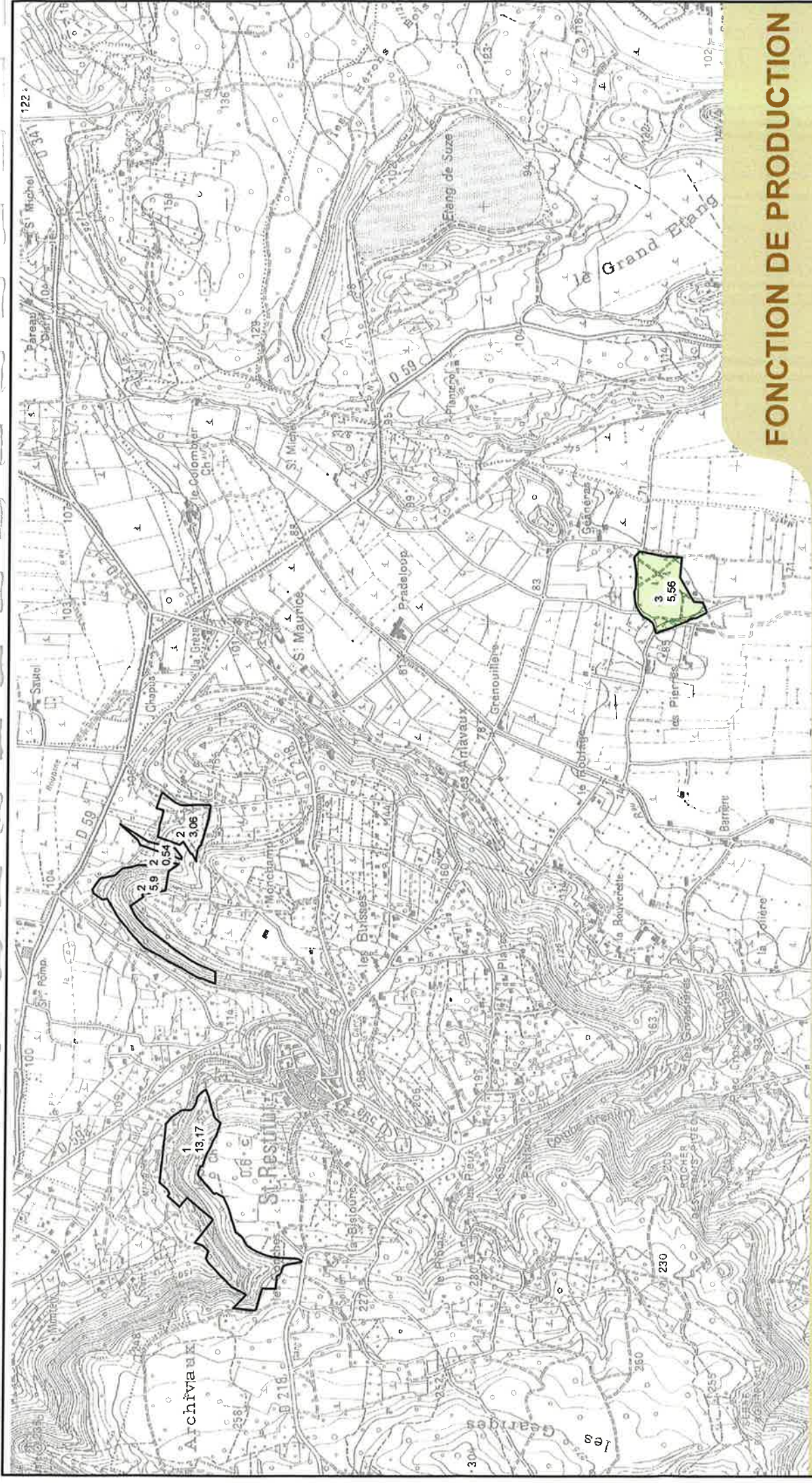
Périmètre forestier



Réalisation : ONF SATI 26/07 - SB - Juin 2018

Copyright IGN SCAN25 - Reproduction Interdite





**FORÊT COMMUNALE DE SAINT-RESTITUT**

Surface : 28,23 ha

**FONCTION DE PRODUCTION**

**Niveaux d'enjeu**

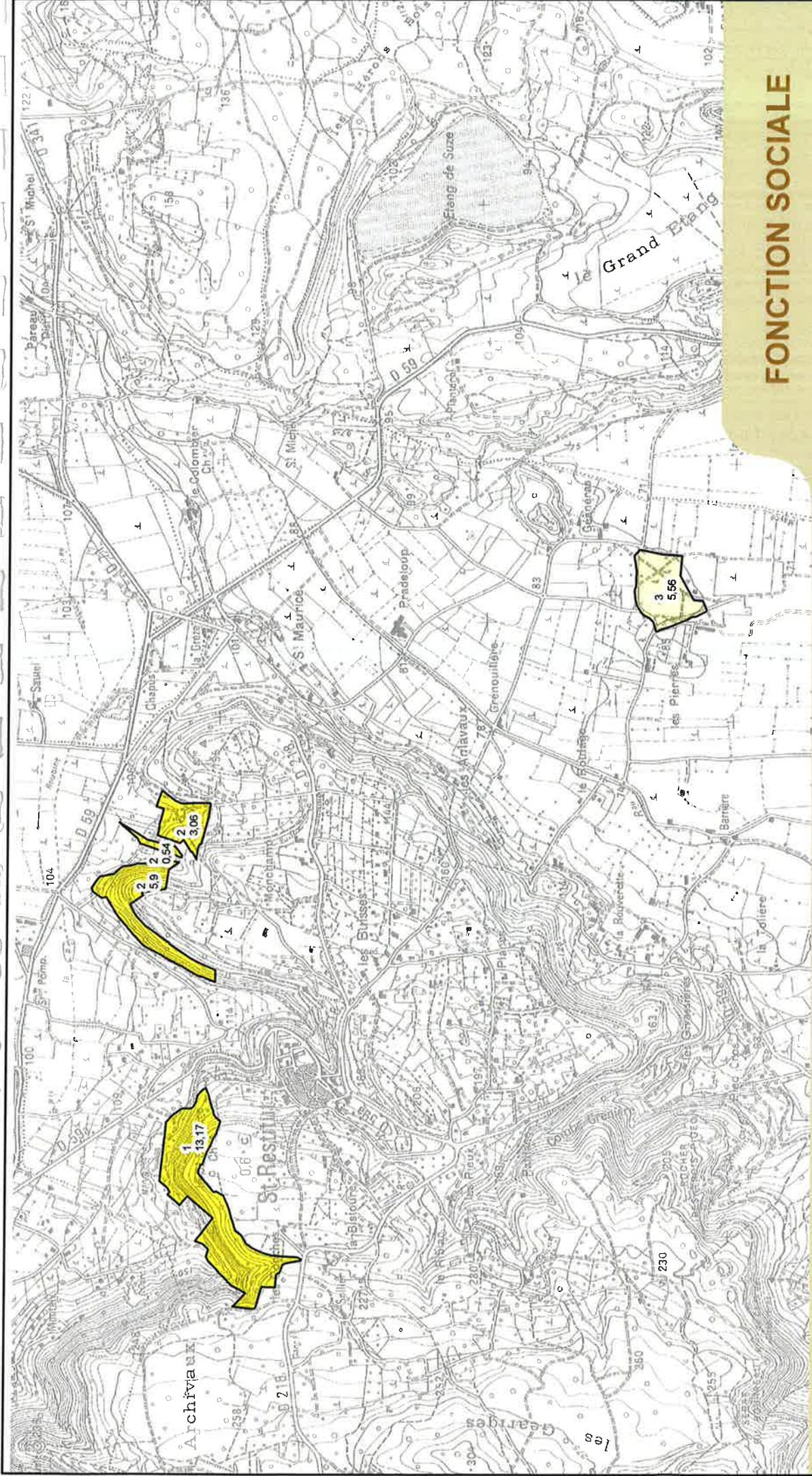
- sans objet
- Enjeu faible

**LÉGENDE**

0 250 500 m

Echelle 1:20 000





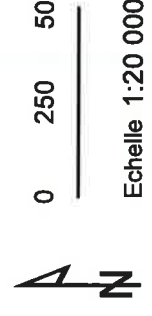
**FORÊT COMMUNALE DE SAINT-RESTITUT**

Surface : 28.23 ha

**FONCTION SOCIALE**

**LÉGENDE**

- Niveaux d'enjeu**
- Enjeu local
  - Enjeu reconnu



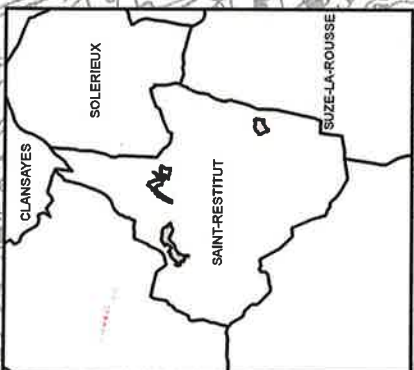
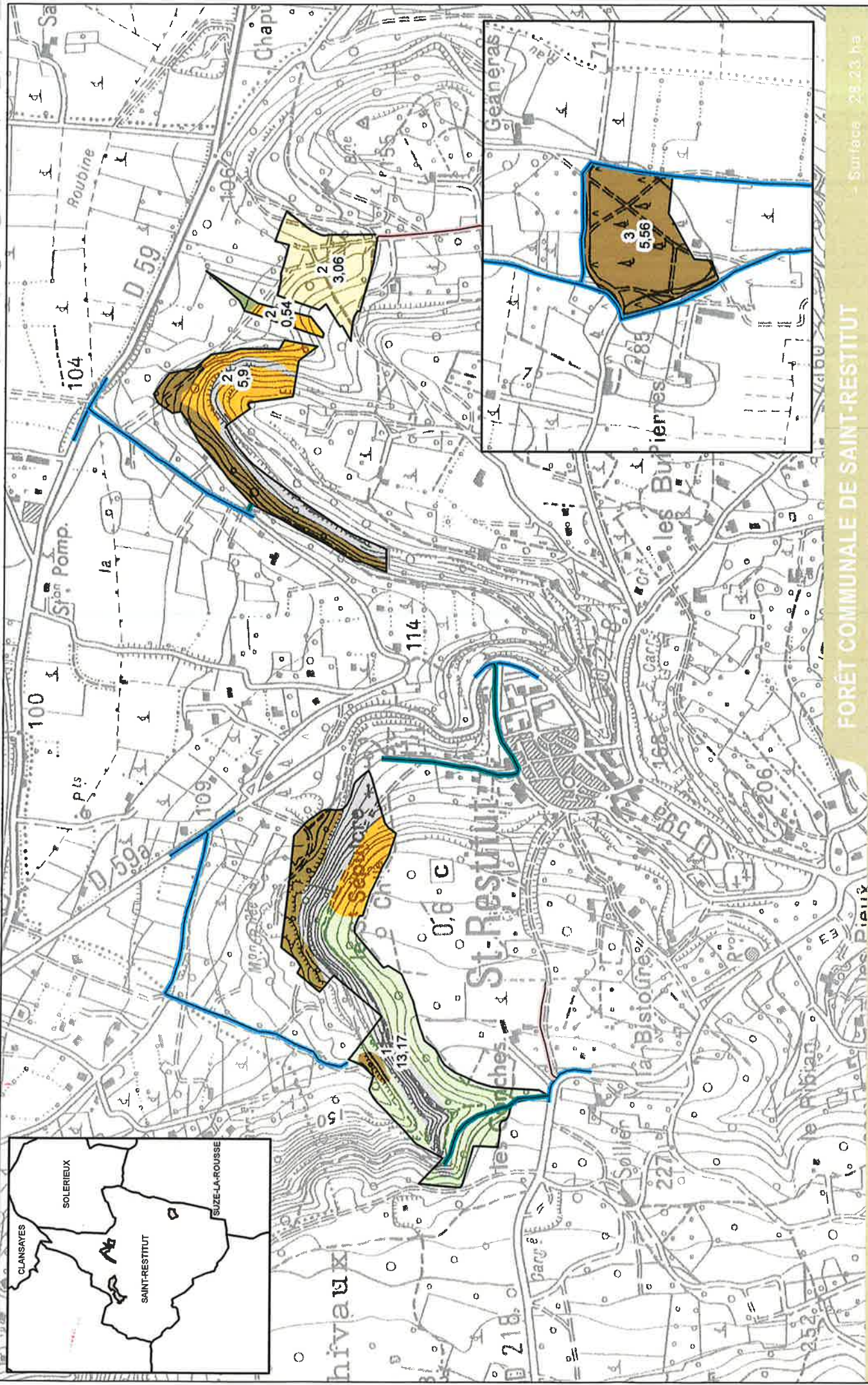
Echelle 1:20 000



Réalisation : ONF SATI 26107 - SB - Septembre 2018

Copyright IGN EDR25 - Reproduction interdite





FORÊT COMMUNALE DE SAINT-RESTITUT

Surfaces : 28,23 ha

CARTE DES PEUPLLEMENTS

- 1/ Taillis de chêne vert 60-90 ans
- 2/ Taillis mélangé de chêne vert et de chêne pubescent 60-90 ans
- 3/ Futaie de Pins d'Alep 20-40 ans
- 4/ Futaie de pin d'Alep 40-60 ans
- 5/ Futaie de pin maritime 40-60 ans
- 6/ Espaces non boisés

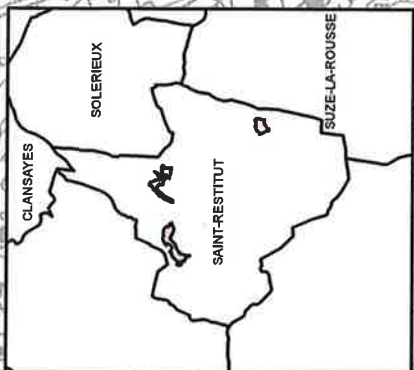
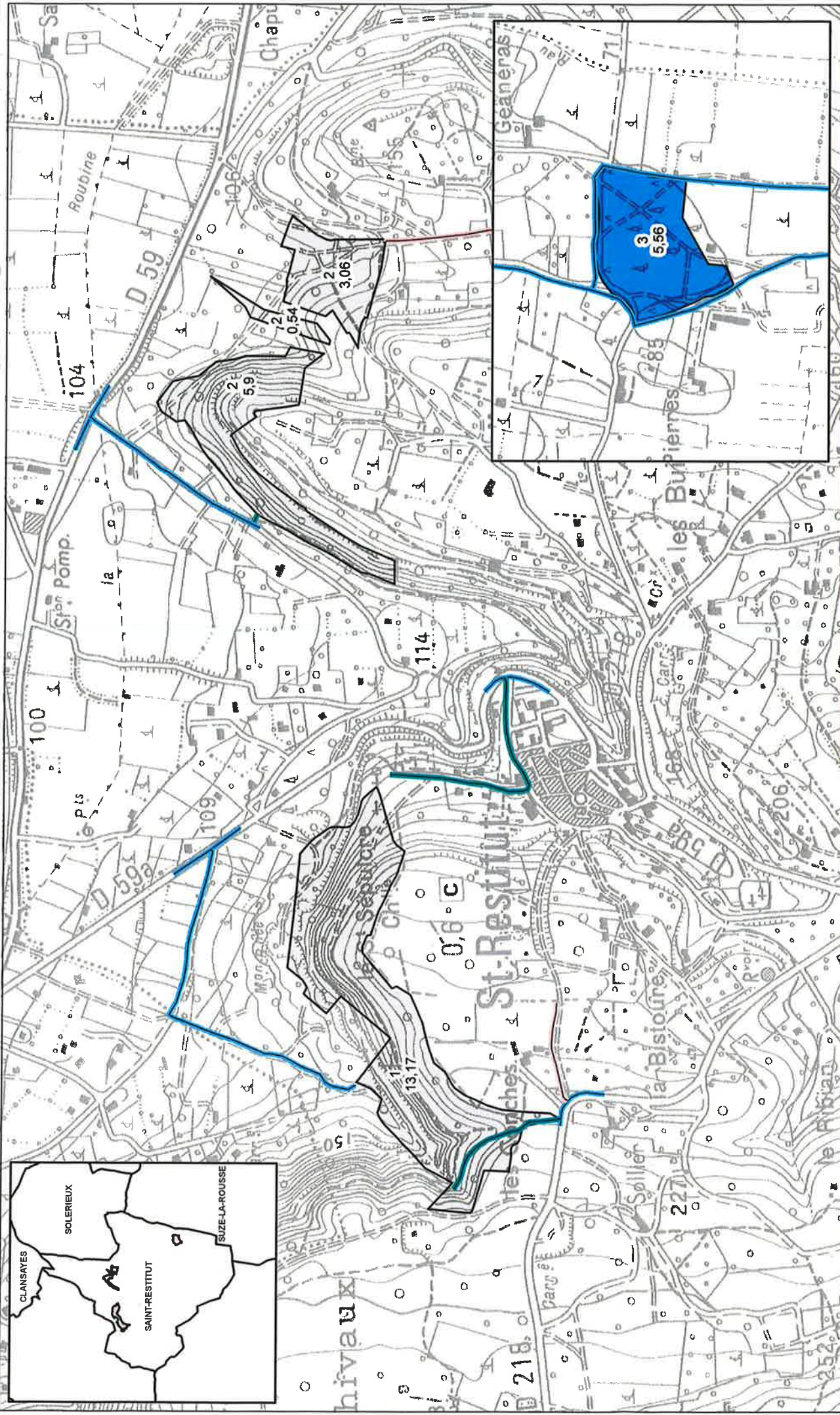
0 50 100 m  
 Echelle 1:10 000

Copyright IGN EDR25 - Reproduction interdite

Réalisation : ONF SATT 26/07 - SB - Septembre 2018







**FORÊT COMMUNALE DE SAINT-RESTITUT**

Surface : 28,23 ha

**CARTE D'AMÉNAGEMENT**

**Desserte**

- Piste accessible aux tracteurs forestiers
- Route accessible aux grumiers
- Route accessible aux véhicules légers (mais non accessible aux grumiers)

**En sylviculture**

- Avec passage en coupe
- Hors sylviculture (HSN)
- Surface en régénération

**Hors sylviculture**

- Surface en régénération

**LÉGENDE**

- Code unité de gestion
- Numéro de la parcelle

0 50 100 m

Echelle 1:10 000

Copyright IGN EDR25 - Reproduction interdite

